



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Radio France

Question écrite n° 86458

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la place de la radio publique dans notre pays. Il désire connaître les orientations stratégiques de Radio France pour les années qui viennent.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication et Radio France ont signé le 29 juillet dernier un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2010-2014, comme en dispose l'article 53-I de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Pour Radio France, premier groupe radiophonique français qui produit et diffuse 7 chaînes généralistes, thématiques et de proximité (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, France Bleu, Le Mouv et FIP), ce second COM détermine sa stratégie dans un cadre prospectif et pluriannuel dont la priorité est donnée à des contenus qui doivent dorénavant être disponibles sur tous les supports dans l'univers médiatique et technologique d'aujourd'hui et qui doivent être, en outre, d'une grande qualité, mission première du service public. Les nouvelles perspectives de développement du groupe détaillées dans le COM se proposent de renforcer au sein du groupe son cœur de métier, de conforter son action musicale et culturelle, de développer son offre dans un environnement multimédia, d'améliorer et de moderniser sa gestion des ressources et de bâtir les conditions d'un équilibre financier. Afin de renforcer le cœur de métier de Radio France, les identités des antennes seront renforcées et l'innovation dans les formats radiophoniques sera développée, afin de maintenir et si possible d'augmenter les audiences de chaque station. Radio France s'adressera à tous les publics, notamment les jeunes, et favorisera la diversité sociale. La satisfaction des auditeurs sera en outre mesurée. Radio France poursuivra sa collaboration avec les sociétés de l'audiovisuel extérieur de la France, ses homologues étrangères et les pays du Sud. Pour conforter l'action musicale et culturelle de Radio France, le groupe étant un acteur de service public de premier plan pour la vie musicale et culturelle française, les chaînes seront impliquées en constituant des espaces de culture et de débat, en soutenant la création musicale et les nouveaux talents ainsi que la fiction radiophonique. Les formations musicales, en lien avec France Musique, renforceront leur rôle pédagogique et veilleront à élargir leurs publics. Elles disposeront d'un auditorium dans la Maison de Radio France renouvée, qui sera mis en service progressivement à partir de la rentrée 2013. Pour développer l'offre de Radio France dans un environnement multimédia, la stratégie retenue vise en premier lieu à diffuser les programmes des antennes sur les supports fixes et mobiles, par diffusion hertzienne (analogique ou numérique) ou réseaux de télécommunications (3G et Internet), en développant les écoutes en direct et en différé, à la demande ou en téléchargement (« podcast »). Les contenus feront également l'objet d'enrichissement, la priorité restant donnée au son. Pour améliorer la gestion des ressources, la politique de ressources humaines de Radio France sera essentiellement orientée vers l'adaptation de l'entreprise à l'évolution de l'environnement professionnel (l'évolution des métiers passant notamment par la formation), la maîtrise de l'emploi et des coûts salariaux, la négociation d'un nouvel accord collectif pour les personnels et la garantie et la promotion de l'égalité des chances. D'une façon générale, les moyens techniques et l'organisation du travail seront modernisés. Par

ailleurs, le chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France sera poursuivi. Son achèvement est prévu à l'été 2016. Enfin, dans un contexte d'investissements importants, en particulier ceux liés au chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France, l'évolution des charges sera maîtrisée et les ressources propres développées, afin de respecter les conditions de l'équilibre financier.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86458

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8981

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11653